
Cécile Deniard

Vivre ou ne pas vivre de l'écriture

Le 6 octobre dernier, la Société des gens de lettres nous invitait dans ses locaux à un forum sur le statut des « auteurs de l'écrit » (dénomination recouvrant l'ensemble des adhérents de cette association – écrivains, traducteurs, scénaristes, auteurs multimédia...). Face au constat d'une paupérisation des écrivains, il s'agissait pour le président de la SGDL, Alain Absire, de savoir si l'on peut aujourd'hui vivre de sa plume, mais aussi d'informer les auteurs sur leurs droits sociaux. Et voici, succinctement, ce que j'aurais aimé que l'on me rapporte de cette après-midi si je n'avais pu y assister moi-même...

Animée par notre collègue Françoise Cartano, la première table ronde, « Être auteur de l'écrit, est-ce un métier ? », réunissait un auteur (Belinda Cannone), une sociologue (Nathalie Heinrich), la secrétaire générale du Centre national du livre (Anne Miller) et l'assistante sociale de la SGDL (Bénédicte Malaurent). Après le premier témoignage de Belinda Cannone (qui revendique deux métiers, enseignante et écrivain, le premier servant à assurer sa vie matérielle pour ne pas mettre en péril sa capacité d'écrire et pouvoir « se payer le luxe de ne pas attendre d'argent de cette activité »), la sociologue Nathalie Heinrich a souhaité distinguer deux dimensions présentes dans la notion de métier, celle de « profession » et celle de « vocation ». Si la profession se caractérise par un marché du travail et une rémunération relativement standardisés, des formations, des diplômes, une déontologie et des règles, la vocation présente un cas d'économie inversée (rémunération aléatoire, compétences et talent peu enseignables, règne de la singularité). Or depuis le XIX^e siècle, la littérature oscille entre ces deux pôles et une hiérarchie s'établit, du professionnel au vocationnel. Vivre de sa

plume, concluait Nathalie Heinrich, suppose alors de privilégier le professionnel sur le vocationnel ou de réclamer le subventionnement de l'activité par les pouvoirs publics, ce qui ne va pas non plus sans poser des problèmes pratiques et moraux. Anne Miller a ensuite développé l'action du CNL : celui-ci, tout en considérant les auteurs comme des professionnels, sait qu'ils vivent rarement de ce travail et cherche avant tout à leur donner du temps ; il a aussi pour mission de soutenir toute la chaîne du livre pour créer un climat favorable à la diffusion d'œuvres de qualité. Enfin, Bénédicte Malaurent est intervenue sur le phénomène de précarisation des auteurs qu'elle observe dans le cadre de son activité d'assistante sociale (manque de crédibilité dans une société dominée par le salariat, isolement), à une époque où il devient par ailleurs de plus en plus difficile de faire respecter le droit d'auteur. Dans ce contexte, la solidarité entre écrivains apparaît plus que jamais comme une nécessité.

La teneur générale de cette première table ronde (un auteur qui n'attend pas d'argent de son activité, une sociologue qui conseille de ne pas espérer vivre de ses travaux d'écriture...) a provoqué de vives réactions, notamment de la part d'une auteure pour la jeunesse, qui affirmait avoir avant tout besoin d'aide pour toucher ce à quoi elle avait droit et exhortait les auteurs à se comporter en professionnels, tant dans le discours que dans les faits. Un propos auquel l'intervention d'Alain Bellet (président de la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse) a largement fait écho au début de la deuxième table ronde : jugeant désuète la distinction profession/création, il en appelait à la lutte, pour que les auteurs soient reconnus comme des professionnels par les éditeurs, et à la création de collectifs et de lieux de confrontation qui viendraient casser l'image misérabiliste de l'auteur isolé dans sa chambre de bonne... Cette table ronde avait néanmoins pour objet principal de faire le point sur les différentes sources de revenus des auteurs : primes d'écriture et de commande (à-valoir), exploitation (pourcentage et cession des droits dérivés), aides publiques à l'écriture (bourses), licences légales (droit de prêt, droit de copie privée, reprographie), prestations (conférences, interventions dans les écoles, les institutions culturelles). Malgré des avancées incontestables – retraite complémentaire enfin accessible aux auteurs, répartition par la SOFIA des sommes encaissées au titre du droit de prêt, etc. – le bilan est cependant mitigé dans la mesure où les aides à l'action culturelle sont en baisse ces dernières années et où l'auteur ne dispose que d'un faible pouvoir de négociation, tant le rapport de force reste déséquilibré avec ses interlocuteurs. Conclusion guère optimiste du délégué de la SACD en Belgique : l'industrie du livre vivant aujourd'hui sur la rotation rapide des œuvres, elle ne semble pas avoir les moyens de rémunérer la

professionnalisation de ses créateurs. La précarité semble d'ailleurs gagner tous les maillons de la chaîne du livre (éditeurs, libraires, etc.).

Si les deux premières tables rondes pouvaient nous donner des inquiétudes sur la possibilité de vivre de son écriture sans tomber dans la gêne, la troisième exposait les systèmes de protection sociale dont disposent malgré tout les auteurs de l'écrit : sécurité sociale (AGESSA, dont le directeur a tenu à rappeler la différence entre assujettissement – automatique lors du versement de droits d'auteur – et affiliation – démarche volontaire et individuelle), Mutuelle Nationale de la Presse et du Livre (la SGDL a, paraît-il, un très bon contrat), régime de retraite complémentaire très avantageux puisque financé à 50 % par le droit de prêt (IRCEC). Il faut aussi savoir que tous ces organismes ont prévu des systèmes d'aide sociale. L'après-midi s'enfin achevée sur une note très gaie grâce à l'intervention de Nicole Laliberté, qui nous a dressé un tableau littéralement idyllique de la maison de retraite pour artistes qu'elle dirige à Nogent-sur-Marne (une magnifique propriété dans un parc de dix hectares, des activités culturelles, les conjoints et animaux de compagnie sont acceptés). Tous ceux qui étaient encore présents à cette heure tardive savent désormais où ils veulent passer leurs vieux jours !

Outre qu'elle aura permis de rappeler utilement les différents systèmes d'aide et de protection dont les auteurs peuvent bénéficier, cette rencontre aura une nouvelle fois mis en lumière les clivages entre ceux qui entendent vivre (si possible, décemment) de leur activité et ceux qui acceptent qu'elle ne leur fournisse qu'un revenu secondaire, voire accessoire. Ces débats ne sont pas, loin de là, étrangers aux traducteurs (les récents échanges sur la liste de diffusion au sujet de la traduction de la poésie en témoignent), même s'il nous faut garder à l'esprit, comme le soulignait fort justement Françoise Cartano lors de la première table ronde, que l'argument vocationnel ne doit jamais servir à dévaloriser ce qui est en fait un travail de commande et répond à une demande – ce qui reste le cas de la grande majorité des traductions.